

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 19 octobre 2021

Présents:

Enseignants : Mme Bernard (directrice et PS) Mme VELLA (PS/MS), Mme GUERINON(MS/GS), Mme ABARKI(GS)

Mairie : M. Fargeot (maire), Mme Dos Santos (adjointe aux affaires scolaires)

Représentants des parents d'élèves : Mme DHORDAIN Claudia, Mme DEBEL Marie et Mme ROBIQUET Betty

Absents excusés : Mme RAYBAUD ANTONELLI (IEN), Mme Morot-Sir (DDEN), Mme HABIBOU (qui assure la décharge de direction de Mme Bernard le jeudi), Mme BOUDAOUUD (RPE)

Résultats des élections des RPE et rappel du fonctionnement du conseil d'école

Félicitations aux titulaires : Mme BOUDAOUUD, Mme DHORDAIN Claudia, Mme DEBEL Marie et Mme ROBIQUET Betty et aux 4 suppléants : Mr COSTE Frédéric (RPE), Mme LABIDI Jihan (RPE), Mme GAUBERT Cindy (RPE) et Mme SALE Nadège (RPE)

Les parents d'élèves ont été élus avec 88 votants soit 51,46% de taux de participation. Malgré la procédure détaillée qui accompagnait le matériel de vote par correspondance, il y a eu 17 bulletins nuls. Sachant que sur 88 votes, 2 seulement se sont faits directement dans l'urne, suivant l'**Arrêté du 19 août 2019 modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école Article 1** : « Le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école. », **a été voté un vote uniquement par correspondance désormais**. Merci aux parents qui ont mis sous pli le matériel de vote et ont aidé à tenir le bureau de vote.

Petit rappel pour les personnes qui assistent pour la première fois à un conseil d'école :

Modalités de délibération :

- La directrice d'école préside la réunion et veille à ce que chacun puisse s'exprimer dans le cadre de l'ordre du jour
- Les interventions doivent se faire dans le respect des personnes présentes, et dans la sérénité nécessaire à un échange constructif
- Seul le règlement intérieur est voté, les autres sujets à l'ordre du jour donnent lieu à informations et échanges de vues.

L'ordre du jour : L'ordre du jour est établi par la directrice. Sur proposition des parents élus, elle peut ajouter les points qu'elle juge utiles à l'ordre du jour.

- **La durée** : Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre et dure 2 heures.
- **le secrétariat de séance** : il est assuré par un-e enseignant-e désigné-e au sein de l'équipe. S'il le souhaite, un parent peut aussi prendre des notes.
- **le procès-verbal** : La secrétaire de séance remet ses notes rédigées au président qui établit le compte-rendu de la réunion.

Effectifs de rentrée et présentation des personnels.

Début d'année scolaire avec un effectif de 92 élèves. Depuis la rentrée, il y a eu deux radiations et une prochaine qui prendra effet au mois de novembre qui font donc descendre l'effectif global à 89 élèves. Nous atteignons donc le seuil qui correspond à une fermeture de classe. Heureusement, des nouveaux logements vont être livrés en cours d'année et vont apporter probablement des inscriptions.

Mr le maire annonce une nouvelle inscription en MS pour le retour des vacances de la Toussaint.

Nous avons donc des effectifs exceptionnellement « confortables » avec : 23 élèves dans la classe de Petite section tenue par Mme BERNARD et Mme HABIBOU (le jeudi), 23 élèves (11 petits et 12 moyens) avec Mme VELLA, 22 élèves (15 moyens et 7 grands dont une avec PPS) avec Mme GUERINON et 22 élèves de grande section (dont 2 avec PPS) avec Mme ABARKI.

Chaque classe a la chance de travailler avec une ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles)

Deux AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) accompagnent deux des trois élèves avec PPS.

Nous sommes dans les conditions idéales concernant les effectifs demandés pour les grandes sections qui doivent être à 24 maximum dans la mesure du possible.

Aides à la difficulté scolaire

Le RASED, Réseau d'Aides Spécialisées auprès des Elèves en Difficulté, est sollicité lorsque les aides apportées en classe (différenciation, APC, décroisement au sein du cycle, PPRE...) ne suffisent pas pour certains élèves rencontrant des **difficultés persistantes** qui perturbent leurs apprentissages scolaires.

La psychologue de l'Education Nationale, Mme CHERON apporte ses compétences d'analyse et de compréhension permettant d'évaluer une situation et le type de réponse à mettre en place. Elle accueille, écoute et accompagne, dans le cadre scolaire, les familles et les enfants. Elle s'appuie sur des outils et des méthodes spécifiques, adaptés à la situation de chaque élève : entretiens, observations, bilans.

L'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique (poste E) apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés pour comprendre et/ou pour apprendre. Afin de viser **toujours un transfert vers la classe**. Selon les besoins, il intervient en co-intervention en classe ou en petits groupes d'élèves en dehors de la classe. A ce jour, il n'y pas de nouveau poste E remplaçant le départ de la collègue de l'année dernière.

L'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante relationnelle (poste G, Mr ADJAJI) aide l'élève à dépasser ses problèmes de comportement et de langage afin de pouvoir mener à bien ses apprentissages.

Les demandes sont faites par les enseignants lors des concertations avec le réseau et la directrice. Les parents sont informés. Les parents peuvent aussi demander à ce que leur enfant rencontre la psychologue scolaire pour des problématiques relevant de l'école.

APC : (activités pédagogiques complémentaires) Les élèves ne sont pas obligés de participer aux activités pédagogiques complémentaires dans la mesure où ces activités ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire et s'ajoutent aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire. Il est nécessaire de recueillir l'accord des parents ou du représentant légal des enfants qui en bénéficient. En revanche, il convient de s'assurer de leur assiduité.

L'aide est consacrée pour cette première période au renforcement de la maîtrise de la langue orale et à la compréhension des consignes. Le travail en petits groupes permet de solliciter chaque élève et favorise les échanges avec l'enseignant.

L'équipe enseignante a donné priorité aux élèves de GS en début d'année scolaire. Les APC ont lieu 2X/semaine le mardi et le vendredi de 16h15 à 17h.

Des évaluations de GS se dérouleront en novembre/décembre et permettront de repérer les compétences à travailler en priorité.

Règlement intérieur

Après la lecture de chaque article du règlement, Mme BERNARD a soumis aux membres du conseil d'école sa volonté d'en compléter certains.

Dans le premier article concernant l'admission et l'inscription :

L'instruction devient obligatoire à partir de 3 ans. **L'obligation d'assiduité peut être aménagée en petite section d'école maternelle à la demande des personnes responsables de l'enfant. Ces aménagements ne peuvent porter que sur les heures de classe prévues l'après-midi et seront soumis à l'autorisation de l'inspectrice de l'Education Nationale.**

Avenant dans sécurité : ajout de :

En cas de crise sanitaire, les membres de la communauté éducative (élèves, parents, personnels enseignants et non enseignants, partenaires) doivent respecter les consignes fixées par le protocole national et le protocole d'accueil de l'école.

Lu et voté par les membres du conseil d'école. Il sera distribué et à signer par les parents.

Sécurité à l'école :

Depuis la rentrée, nous suivons toujours le protocole sanitaire qui se décline toutefois sous 4 niveaux en fonction du taux d'incidence relevé. Nous sommes toujours au niveau d'alerte 2 :

Maintien des mesures renforcées d'aération des locaux et du lavage des mains.

La limitation du brassage s'applique par niveau. Les récréations sont organisées par groupes.

La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux) À l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Désinfection des surfaces les plus touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service

Restauration scolaire : la stabilité des groupes est recherchée. Déjeuner des élèves tous les jours à la même table.

A noter : Le protocole reprend de nombreuses mesures énoncées dans sa version antérieure, comme le lavage des mains, l'aération et la ventilation des locaux.

Depuis le 4 octobre 2021, le protocole sanitaire applicable dans les écoles, collèges et lycées passe au niveau 1 (niveau vert) uniquement dans les départements où le taux d'incidence est inférieur au seuil de 50 pour 100 000 habitants durant au moins 5 jours consécutifs.

Depuis lundi 11/10, notre département fait partie de ceux qui expérimentent un nouveau protocole selon les préconisations du conseil scientifique. Il s'agit de tester régulièrement les élèves dans les classes afin d'éviter la fermeture systématique de classe en cas d'élève positif.

Le principe :

Si un élève est positif, **toute sa classe est testée** dans la journée ou le lendemain par prélèvement salivaire. **Seuls les élèves positifs ou non testés sont placés en isolement.** Le consentement des familles pour effectuer les tests est obligatoire.

Durant 7 jours, les élèves de la classe testée doivent porter le masque à l'intérieur et à l'extérieur (à partir du CP), ils seront testés à nouveau à l'issue de cette période.

Deux documents ont donc été transmis aux familles :

- une lettre d'information

- le formulaire de consentement

Les consentements récupérés sont gardés, par classe, sur l'école et seront remis au laboratoire en cas de nécessité.

Ce nouveau protocole permettra de faciliter la scolarité des élèves en étant plus suivie.

Certaines écoles ont des tests massifs programmés. **A ce jour, aucun changement, si ce n'est que la classe ne sera pas fermée, seuls les élèves positifs seront à l'isolement.**

Exercices incendie : Trois exercices ont lieu dans l'année. Le premier a eu lieu en septembre et s'est déroulé correctement. Il s'agit d'entraîner les élèves (et les personnels) à reconnaître les différentes sirènes et à réagir correctement. Les dysfonctionnements matériels ont été signalés à la mairie.

PPMS : Le PPMS a été remis à jour. Des exercices seront régulièrement faits pour entraîner les élèves à avoir les bons réflexes selon le type d'alerte.

Un exercice « attentat-intrusion » aura lieu dans l'année comme un exercice « confinement ». Evidemment, ces exercices se feront sous forme de jeu type « cache-cache », ou en utilisant des références de personnages de contes connus. Le but étant de se cacher ou de s'échapper sans faire aucun bruit.

Actions pédagogiques

Rappel des priorités

L'année scolaire 2021-2022 doit nous permettre de consolider quatre dimensions essentielles

- l'École comme lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général
- l'École comme lieu où se construisent le rapport à l'autre et la vie en société
- l'École comme lieu où chacun a sa place (l'École inclusive)
- l'École comme lieu fondé sur une équipe éducative soudée.

L'objectif premier de l'École est de garantir l'acquisition de savoirs fondamentaux solides.

La lecture reste un enjeu essentiel d'apprentissage, d'enrichissement du vocabulaire, de maîtrise de la syntaxe, de réflexion, de développement de son imaginaire et d'épanouissement individuel.

Il nous appartient collectivement de redonner le goût de la lecture : par la lecture d'histoires quotidiennes en maternelle, et l'encouragement de la lecture par les parents à la maison (prêts de livres, proposition d'abonnements à l'école des loisirs)

Le développement du vocabulaire reste l'enjeu essentiel de l'école maternelle.

Dans la mesure où les mots connus par l'élève conditionnent ses capacités de compréhension orale, ils conditionnent également sa capacité future d'apprentissage de la lecture et de compréhension à l'écrit. En effet, compréhension écrite signifie décodage et compréhension orale. **Grâce à un lexique étoffé acquis à l'école maternelle, l'enfant sera en capacité de comprendre les mots décodés au cours préparatoire.**

Toutes les compétences qui en découlent sont présentées dans le livret de suivi et de progrès de l'élève qui sera remis en fin d'année scolaire mais rempli au cours de l'année en fonction du rythme des acquisitions de chacun.

Poursuite de la liaison avec Jérémie Graviazi, responsable de la [ludo-bibliothèque d'Andilly](#). Au retour des vacances de la Toussaint, Jérémie viendra deux fois par mois dans les classes pour présenter des ouvrages ou mettre en réseau des livres autour d'un thème commun.

Kokoro Lingua poursuite. La création de Kokoro Little School en septembre 2020 est adaptée à la maternelle. Ritualisation qui se fait sur 15 jours / leçon. L'idéal serait de pouvoir utiliser la salle de motricité pour projeter sur un écran plus grand et mobiliser davantage les élèves sur cet outil très interactif mais la connexion n'est pas toujours suffisante. Monsieur le maire propose la mise en place d'un relais WIFI pour pallier à cette difficulté.

Intervention prévue d'une jeune diététicienne nutritionniste sur le goût et l'équilibre alimentaire. Elle interviendra, en novembre, au sein de chaque classe en tenant avec l'enseignante et l'ATSEM un atelier de découverte du goût salé et sucré. Une seconde intervention se tiendra mais uniquement pour les grandes sections car portera sur les différentes familles d'aliments et la composition d'un repas équilibré.

Intervention prévue de l'infirmière de l'éducation nationale sur l'hygiène bucco-dentaire. La période n'est pas encore établie.

Marché de Noël : Nous avons eu l'autorisation de Mr le maire de nous joindre aux illuminations pour y tenir un marché de Noël mais la date de cette animation, le 4 décembre, ne nous laisse pas suffisamment de temps pour pouvoir être prêts ; les vacances de la Toussaint ayant été décalées. Nous espérons avoir d'autres occasions de nous joindre à la municipalité.

Le marché de Noël se tiendra donc à l'école maternelle la semaine précédant les vacances avec exposition et ventes d'objets, de chocolat chaud grâce au prêt de grand thermos par la municipalité.

Spectacle : « Où est passée la neige du Père Noël ? » jeudi 16 décembre matin.

Un second spectacle est prévu courant février : « un précieux trésor l'eau ». Spectacle interactif de cinéma-théâtral avec des décors projetés.

Le fil conducteur de cette année scolaire est : l'eau autour de nous. L'expérimentation sera un point fort du futur projet d'école pour les trois prochaines années. « Des problèmes pour chercher et pour échanger »

Nous comptons donc organiser sur 2 journées en milieu puis en fin d'année scolaire la venue d'une association « les savants fous » qui mènera des ateliers scientifiques autour de cet élément.

Le tarif s'élèvera à 230€/classe pour 2 ateliers donc un total de : 920€.

Pour cette raison, nous avons besoin de ressources budgétaires réparties entre la caisse des écoles et la coopérative scolaire.

La coopérative scolaire :

La coopérative scolaire est une participation financière à la vie de l'école. Elle n'est pas obligatoire. Une partie est utilisée pour la classe (en fonction des projets divers comme atelier cuisine par exemple, marché de Noël...). Une autre partie est utilisée pour l'ensemble de l'école (participation financière aux sorties, spectacle...).

Le photographe scolaire est venu à l'école lundi 18 octobre pour les photographies individuelles. La photo de classe se fera au printemps. (une partie de la vente alimentera la coopérative)

La coopérative fonctionne avec deux dons des parents par an et l'argent des photos. En fin d'année les comptes sont vérifiés par un enseignant et un parent. Les décisions sont prises par un conseil de coopérative (enseignants). Pour l'instant elle dispose d'environ 4600€ sur le compte. Le premier appel de don n'est pas encore rentré dans les comptes.

Les représentants de parents d'élèves proposent d'organiser une bourse aux livres dont les bénéficiaires reviendraient à la coopérative scolaire. Réflexion en cours sur les modalités d'organisation.

La caisse des écoles

Mme Dos Santos nous a présenté les résultats de la recette récupérée suite à la fête de la rentrée des classes qui s'est déroulée le 25 septembre. Mr le maire remercie encore tous les partenaires qui y ont participé.

Recette globale de 2996 € (1140 € avec la tombola et 1856 € avec les jeux)

Dons des parents : 1605 € (participation en baisse depuis plusieurs années)

Dotation en mobilier

Les commandes de mobilier effectuées l'année scolaire dernière ont été validées pour un montant de 3600 €. Un nouvel ordinateur portable a également été livré pour le bureau de la direction suite aux nombreux dysfonctionnements de l'ancien. Mme Bernard remercie la municipalité pour sa réactivité. Mr le maire rappelle également que la vitre du panneau d'informations école a été changée.

Point sur les demandes de travaux évoquées lors du dernier conseil d'école du 11 juin.

Avancement du projet de sécurisation de l'abords de l'école : Monsieur le maire prend note de la pose d'un triangle de signalisation photovoltaïque.

Il informe également que l'éclairage public sera changé en fonction des priorités et que ce type de travaux est à planifier sur des années : plan quinquennal)

Concernant la trop forte pression des robinets entraînant quotidiennement de fortes éclaboussures sur les élèves qui arrivent difficilement à gérer la manipulation des poussoirs, Mr le maire annonce la mise en place d'un réducteur de pression.

De nombreux stores étaient détériorés. Un devis a été effectué pour les changer.

En ce qui concerne la sécurisation de la fermeture des fenêtres, Monsieur le maire signale que les cales en bois permettent au mieux d'éviter leur ouverture. Le changement des fenêtres nécessite un budget conséquent faisant appel à l'aide de l'Etat.

Petits points infos mairie : Rappeler aux parents que le portail famille est complètement opérationnel et devient l'outil idéal pour les inscriptions et les paiements.

Un guide des activités périscolaires va être distribué à toute la population qui donnera toutes les informations des thèmes abordés par période, des lieux de sorties... et des intervenants)

Fin du conseil : 20H30

Merci à tous pour votre participation.

Prochain conseil d'école : le mardi 8 mars à 18h30

Gwénaëlle BERNARD, directrice